

Cap Cotentin en bref



Un service proposé par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin



OFFRE REGULIERE BUS



- Horaires d'été 2025 -

Les itinéraires et horaires des lignes
changent à partir du **lundi 30 juin !**



*Les lignes urbaines (1 à 8)

Les 8 lignes urbaines sillonnent toute l'année les 5 communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin (Querqueville / Equeurdreville-Hainneville / La Glacière / Tourlaville et Cherbourg-Octeville).



Des **nouveautés** sont apportées sur plusieurs lignes :

2	<ul style="list-style-type: none">• Nouvel arrêt : retour de l'arrêt La Paix
3	<ul style="list-style-type: none">• Nouvel arrêt : Maupas – La Brèche (fusion des arrêts Bremerhaven Centre et Bremerhaven Haut)
6	
4	<ul style="list-style-type: none">• Changement de terminus : Schuman (à la place de Schuman-Delaville) pour une meilleure lisibilité d'information-voyageur
7	<ul style="list-style-type: none">• Nouvel arrêt : Maupas – La Brèche (fusion des arrêts Bremerhaven Centre et Bremerhaven Haut)• Ligne assurée par un véhicule 9 places pendant toute la période estivale
8	<ul style="list-style-type: none">• Nouvel itinéraire :<ul style="list-style-type: none">○ Côté Est : la ligne dessert la Gare Maritime et la Cité de la Mer○ Côté Sud : la ligne ne dessert plus la Polyclinique• Nouveaux arrêts :<ul style="list-style-type: none">○ Cité de la Mer : arrêt situé sur le quai Général Collins○ Commissariat○ Terminal Ferry : desserte à la sortie du terminal• L'arrêt Les Mielles relocalisé au niveau de la voie portuaire (contre-allée)• Suppression de la desserte de la Polyclinique (toujours disponible avec la ligne 6)

Nouvel itinéraire

*Les lignes intercommunales principales (A à G)

Ces lignes régulières permettent de voyager toute l'année sur l'ensemble du Cotentin. Des racks à vélo sont disponibles à l'arrière des véhicules de ces 7 lignes.



La ligne A évolue pour cette période estivale 2025 :

Nouvel itinéraire

A

- **Nouvel itinéraire :** modification de la boucle dans la Hague le week-end et pendant les vacances scolaires de l'été. A partir de cet été, **deux nouvelles lignes A1 et A2** sont mises en place au départ de l'arrêt **BEAUMONT-HAGUE Cité Coriallo**, en correspondance avec la ligne A, pour sillonner la Route des Caps (véhicule 22 places).
- **Nouveaux arrêts :**
 - **A1 : Route des Caps Nord** desservant le Manoir du Tourp, Port Racine, Goury Cap de la Hague, Nez de Jobourg, Baie d'Écalgrain, Omonville-la-Rogue

A1 ROUTE DES CAPS NORD



- **A2 : Route des Caps Sud** assurant la desserte du Planétarium de Ludiver, Dune de Biville, le Jardin Botanique du Château de Vauville

A2 ROUTE DES CAPS SUD



- **Changement de nom d'arrêt :** L'arrêt BEAUMONT-HAGUE La Fosse Yvon devient BEAUMONT-HAGUE Maison Georges

*Lignes intercommunales secondaires (S1 à S14)

Ces 14 lignes ont pour objectif de desservir les différents établissements scolaires. Cependant, elles ne sont pas réservées exclusivement aux scolaires et sont accessibles à tous. A noter : ces lignes ne circulent que pendant les périodes scolaires.

*Lignes urbaines scolaires

Les arrêts sont desservis par une ligne régulière 1 à 8, soit par des circuits scolaires dédiés (une inscription est à réaliser impérativement – voir offre scolaire, ci-après).

*Lignes Orano et EDF (P1 à P5)

Les 5 lignes professionnelles permettent de se rendre vers les différents pôles d'emploi (P1/P3/P5 pour Orano et P2/P4 pour EDF). Ces lignes sont accessibles à tous munis uniquement d'un Pass Mobilités.

*Lignes régionales NOMAD (301 et 303)

La tarification NOMAD s'applique sur ces lignes (tarif en fonction des communes de départ et d'arrivée). Pour calculer le tarif, cliquer sur le lien suivant : <https://nomad.normandie.fr/tarifs-et-achats> Il n'existe plus d'intégration tarifaire sur ces lignes. Aucun des abonnés Cap Cotentin ne peut donc emprunter ces lignes sur présentation de son Pass Mobilités.



OFFRE FERROVIAIRE

Depuis le 7 mars 2022, le **trajet en train entre Valognes et Cherbourg** est intégré à l'offre Cap Cotentin. Avec un titre de transport Cap Cotentin (tickets et abonnements +/- 26 ans), il est possible d'effectuer un trajet entre les gares de Valognes et Cherbourg-en-Cotentin. Seuls les abonnements scolaires valables exclusivement sur les circuits scolaires ne sont pas autorisés.

Les horaires sont accessibles sur le site <https://m.ter.sncf.com/normandie>. Il est nécessaire de **valider son titre** de transport sur les bornes Cap Cotentin présentes aux abords des quais avant de monter à bord. Aucun titre Cap Cotentin n'est vendu en gare et à bord des trains. Le titre Cap Cotentin n'incluant pas de réservation à bord des trains, il est impératif de s'installer à une place libre :

- En voiture 5, le placement est libre du lundi au vendredi
- Sur les strapontins sauf si le train est en occupation pleine, ces emplacements peuvent être ouverts à la réservation en dernière minute.
- Sur une place non réservée : soit en vous référant aux voyants lumineux sur les trains équipés qui vous indiquent si la place est libre ou en consultant les places libres de votre train sur l'appli SNCF.
- Si vous voyagez avec votre vélo à bord d'un train ou car SNCF Nomad, consultez les conditions de voyage avant le départ !

A noter : l'offre ferroviaire est réservée aux clients Cap Cotentin effectuant un trajet Cherbourg-en-Cotentin <> Valognes et non cumulable avec un titre de transport SNCF (abonnement ou billet de train). Toutes les informations sont sur <https://www.capcotentin.fr/train/>.



OFFRE DE COVOITURAGE

Un nouveau service de covoiturage de courte distance est actif depuis le 1^{er} janvier 2023 sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin. Pour covoiturer et rentabiliser ses trajets domicile-travail dans le périmètre de l'Agglomération du Cotentin, il faut télécharger l'application **Blablacar Daily** sur l'App Store ou sur Google Play, s'inscrire et renseigner son profil (conducteur ou passager). Le conducteur est rémunéré en fonction de la distance parcourue. Le passager paie lui 0,50€ son trajet qu'importe la distance parcourue.

► Informations sur <https://www.capcotentin.fr/voiture-partagee/>



OFFRE DE TRANSPORT SUR RESERVATION (A LA DEMANDE)

Les services de transport à la demande sont des services fonctionnant sur inscription, puis sur réservation (par téléphone au 0 806 079 530, sur le site [capcotentin.fr](http://www.capcotentin.fr) ou sur l'Appli Cap Cotentin) : toutes les informations sont sur <https://www.capcotentin.fr/transport-a-la-demande/>.

Il existe 3 types de transport à la demande sur le territoire :

- **Cap à la demande** : service de transport collectif fonctionnant par secteur et sur réservation, accessible à tous sur l'ensemble des communes du Cotentin. Du lundi au samedi (hors jours fériés), de 7h à 19h, les déplacements sont libres à l'intérieur du secteur :
 - D'un arrêt Cap à la demande à un autre arrêt Cap à la demande
 - D'un arrêt Cap à la demande à un arrêt de ligne régulière (arrêt de rabattement)

Ce service est accessible à tous sans condition, sauf pour les personnes à mobilité réduite (voir offre Cap Access – ci après).

Le service se répartit en 12 secteurs sur le territoire de l'Agglomération :

- | | |
|-------------------|-----------------------|
| ○ Cherbourg Ouest | ○ Bricquebec |
| ○ Cherbourg Est | ○ Vallée de l'Ouve |
| ○ Cherbourg Sud | ○ Montebourg |
| ○ La Hague | ○ Val de Saire |
| ○ Les Pieux | ○ Valognes |
| ○ Côte des Isles | ○ Saint-Pierre-Eglise |

Un service d'emport à vélos est désormais proposé à l'arrière des véhicules sur les secteurs de Saint-Pierre-Eglise, Val de Saire, Les Pieux et La Hague : ils permettent d'emporter jusqu'à deux vélos gratuitement (charge max. totale pour deux vélos limitée 40 kg). La réservation d'un emplacement vélo se fait au moment de la réservation d'un trajet Cap à la demande, soit par téléphone ou sur la plateforme en ligne. La pose et la dépose du vélo sont effectuées par le propriétaire du vélo qui en assume l'entière responsabilité. Le propriétaire du vélo est tenu d'informer le conducteur de la pose et de la dépose de son vélo.

- **Cap Access** : service de transport collectif réservé aux personnes à mobilité réduite sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, fonctionnant sur réservation (formulaire à remplir + justificatifs) : il permet de se déplacer d'adresse à adresse (au niveau du trottoir) au sein de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.
- **Cap +80** : depuis le 5 mai, Cap Cotentin a mis en place, pour une durée d'un an, une expérimentation afin de permettre aux seniors de + de 80 ans d'utiliser le service Cap à la demande, d'adresse à adresse. Fonctionnant sur réservation (formulaire à remplir + justificatif), ce service est déployé dans le secteur Val de Saire et le secteur Côte des Isles.

Pour tous les services à la demande, un SMS de confirmation de l'heure de rendez-vous est reçu 1h avant le déplacement.



OFFRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Il existe 146 lignes exclusivement scolaires (circuits de ramassage en zones rurales vers les établissements scolaires), nécessitant une inscription au préalable sur le site [capcotentin.fr](http://www.capcotentin.fr). Les inscriptions se font du 02/06 au 15/08. Une majoration de 15€ sera appliquée pour tout dossier envoyé après le 15/08, hors justificatif.

Ces circuits sont accessibles avec 2 formules au choix :

- Un **abonnement commercial Cap Cotentin** permettant de circuler sur son circuit scolaire d'affectation ainsi que sur l'ensemble du réseau Cap Cotentin (lignes urbaines et intercommunales, Transport à la demande, Train entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin) en illimité tous les jours de l'année.
- Ou un **abonnement purement scolaire** limitant la circulation au simple circuit scolaire affecté lors de l'inscription et ce uniquement en période scolaire.

► Informations sur <https://www.capcotentin.fr/lignes-scolaires/>



OFFRE VELO

Cap Cotentin propose un service de location de vélo à destination des habitants de l'agglomération du Cotentin.

- **Location moyenne/longue durée** : il est possible de réserver un vélo électrique, classique ou rallongé sur des périodes courtes de quelques minutes à plus d'une heure (vélos en libre-service) ou pour une durée déterminée de 3 mois, 6 mois ou 1 an maximum.
Il suffit de prendre contact avec [l'association Fil&Terre](#) qui est gestionnaire du service de location de vélo à assistance électrique (VAE), par téléphone au **0 806 079 530** (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h), par e-mail : mobilite.vae@fil-et-terre.fr. Une aide à l'acquisition pour l'achat de vélo électrique est également proposée (accessible sans titre de transport Cap Cotentin).
► Pour en savoir plus, cliquez-ici et réserver directement un vélo sur la plateforme en ligne <https://www.capcotentin.fr/velo/>
- **Location courte durée** : il faut simplement se rendre directement à une station vélos en libre-service (VAELS), disponible à Cherbourg-en-Cotentin, Valognes et Bricquebec :
 - Avec l'application Cap Cotentin Vélo, disponible sur Google play et l'App Store, je sélectionne le numéro du vélo. Je saisis le code de déverrouillage et je retire la chaîne.
 - Avec le site capcotentin.velo.mobi, je sélectionne le numéro du vélo. Je saisis le code de déverrouillage et je retire la chaîne.
 - Par **SMS**, j'envoie le numéro du vélo au **+33(0)7 555 36 999** puis je saisis le code de déverrouillage reçu.

Les titulaires d'un pass Mobilités Cap Cotentin chargé d'un abonnement peuvent louer les vélos en libre-service par un simple passage de carte sur le lecteur NFC placé sur la technologie embarquée à l'arrière du vélo. Un trajet occasionnel coûte 1€ par heure comme sur le réseau de transports en commun. Un abonnement (mensuel à 9€ ou annuel à 40€) vous donne accès à 20 minutes gratuites pour chaque trajet (+0,05€ par minute supplémentaire). Un tarif réduit (-50%) est proposé aux personnes dont le quotient familial est inférieur à 650, pour les -26 ans et pour les abonnés annuels Cap Cotentin.

Cap Cotentin propose également **5 parcs à vélos fermés** installés sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin :

- Gare : 2 parcs à vélos de 20 places et 60 places
- Centre aquatique : 20 places
- Anjou : 20 places
- Tourlaville Mairie : 20 places

L'accès se fait avec une carte magnétique qui permettra de déverrouiller l'entrée. La sécurité des vélos ne pouvant être garantie, il est indispensable d'attacher son vélo avec un antivol personnel à l'intérieur du parc à vélo. L'abonnement (droits d'accès) se charge sur un Pass Mobilités Cap Cotentin soit sur la boutique en ligne Cap Cotentin, soit à l'agence.

Le tarif du stationnement vélo est de : 8€/mois, 15€/trimestre, 25€/semestre et 40€/an. Un tarif préférentiel est proposé aux abonnés commerciaux annuel Cap Cotentin : 4€/mois, 10€/trimestre, 15€/semestre et 30€/an.

L'Agglomération du Cotentin ne sera en aucun cas responsable en cas de vol ou de dégradation du vélo à l'intérieur du parc à vélos. Cette responsabilité incombe au propriétaire du vélo. L'assurance responsabilité civile ou tout autre assurance personnelle intervient dans ce cas.



OFFRE D'AUTOSTOP ORGANISE

L'autostop est un moyen de déplacement alternatif qui vient compléter les services de mobilité déjà existants sur le Cotentin. C'est également un moyen de transport gratuit et solidaire. Positionnez-vous aux arrêts, équipez-vous avec le kit fourni lors de votre inscription et signalez votre souhait de covoiturer le pouce levé. Libre et gratuit, ce service s'adresse à tous les plus de 16 ans, qu'ils soient habitants du territoire ou touristes. ► Informations sur <https://www.capcotentin.fr/voiture-partagee/>



FONCTIONNEMENT DES TITRES DE TRANSPORT CAP COTENTIN

Pour voyager sur le réseau de transport Cap Cotentin, l'utilisateur doit être muni d'un titre de transport valide, chargé sur un support billettique. En fonction de sa fréquence de déplacement, deux types de supports sont proposés : le ticket rechargeable ou le Pass Mobilités.

	Ticket rechargeable	Pass Mobilités
Support	Billet sans contact anonyme et non personnel. Le support sans chargement de titres n'a aucune valeur et ne constitue pas un titre de transport.	Carte sans contact nominative, personnelle et intransmissible, qui comprend visuellement la photo, le nom et le prénom de son titulaire. Le support sans chargement de titres n'a aucune valeur et ne constitue pas un titre de transport.
Durée de vie technique	2 ans après le premier encodage	7 ans à compter du premier encodage
Démarches administratives pour obtenir le support	Aucune	Peut être réalisé à l'agence de Mobilité (82bis quai Alexandre III – Cherbourg) ou à l'agence mobile : la remise du Pass est alors immédiate. Peut être commandé via la boutique en ligne : l'envoi est réalisé sous 5 jours ouvrés. Les pièces justificatives à fournir sont : <ul style="list-style-type: none">• Le formulaire de demande de Pass Mobilités dûment rempli et signé (disponible à l'agence ou sur le site www.capcotentin.fr)• Une pièce d'identité• Une photo d'identité récente (ou possibilité d'être pris en photo à l'agence)• Une attestation CAF de moins de 3 mois, où figure le quotient familial, pour les personnes pouvant prétendre à la tarification réduite
Coût du support	Gratuit	Gratuit (10€ en cas de duplicata)
Quels titres charger ?	Permet le chargement de titres spécifiques : le ticket 1 voyage ou le ticket 24 heures.	Permet de charger l'ensemble des titres de la gamme tarifaire correspondant à la situation personnelle de son titulaire déclarée lors de la création du Pass ou lors d'un changement de situation déclarée sur présentation des justificatifs nécessaires.
Cumul de titres	Il n'est pas possible de cumuler 1 ticket 1 voyage et 1 ticket 24 heures sur le même support.	Jusqu'à 8 titres différents. Lors de la validation, les titres à forfait (abonnements) sont automatiquement débités avant les titres à décompte (1 voyage et 24 heures).
Rechargement des titres	Rechargement d'un ticket possible avec le même type de titres et uniquement pour le ticket 1 voyage (cumulables jusqu'à 255 tickets). Le ticket 24 heures n'est pas rechargeable sur un même support.	Rechargement des titres en accord avec la situation personnelle déclarée au moment de la délivrance de son Pass Mobilités : <ul style="list-style-type: none">• Plein tarif : accessibles à tous sans justificatif• Tarifs réduits : attestation CAF obligatoire (valable 1 an)
Contenu du support	Le titulaire d'un ticket rechargeable peut être informé de son contenu : <ul style="list-style-type: none">• A l'agence de Mobilité• Chez les dépositaires (liste complète disponible sur le site www.capcotentin.fr)• Lors de la validation sur les écrans des valideurs Sur le Distributeur Automatique de Titres (situé à proximité de l'agence de Mobilités).	Le titulaire d'un Pass Mobilités peut être informé de son contenu : <ul style="list-style-type: none">• A l'agence de Mobilité• Chez les dépositaires (liste complète disponible sur le site www.capcotentin.fr)• Lors de la validation sur les écrans des valideurs• Sur le Distributeur Automatique de Titres (situé à proximité de l'agence de Mobilités).
Utilisation	Pour être en règle, le porteur d'un ticket doit systématiquement valider son ticket à chaque montée, y compris en correspondance (sans décompte de voyage supplémentaire, dans la limite de la validité du titre). Les tickets sont valables sur tout le réseau Cap Cotentin (bus, car, train, transport à la demande), à l'exception des lignes NOMAD (301 et 303) et EDF/ORANO (P1 à P5).	Pour être en règle, le porteur d'un Pass Mobilités doit systématiquement valider son Pass à chaque montée, y compris en correspondance. Les titres chargés sur le Pass sont valables sur tout le réseau Cap Cotentin (bus, car, train, transport à la demande), à l'exception des lignes NOMAD (301 et 303).



LA GAMME TARIFAIRE : TARIFS ET VALIDITE DES TITRES

• Ticket 1 voyage :

- Tarif : 1,00 € (sauf à bord des véhicules : 1,50 €)
- Validité : titre accessible à tous valable 1 heure à compter de la première validation, correspondance comprise, mais aller-retour interdit sur la même ligne.
- Exception : dans le cadre de lignes dont le temps de parcours total est supérieur à 1 heure, et pour un trajet exclusivement sur cette même ligne, l'utilisateur n'a pas à renouveler son titre à l'issue de cette heure.
- Supports : disponible sur un ticket rechargeable, sur un Pass Mobilités, par SMS, par carte bancaire ou support connecté (smartphone, montre)
- Points de vente : à l'agence de Mobilité précitée, chez les dépositaires (liste disponible sur www.capcotentin.fr), sur l'e-boutique de notre site www.capcotentin.fr, sur les applications tixiPASS & M-ticket Atoumod (conditions générales spécifiques disponibles sur les applications), sur le Distributeur Automatique de Titres, par SMS en envoyant 1V au 93050, dans les véhicules auprès du conducteur et **directement sur les valideurs avec le sans contact de sa carte bancaire, smartphone ou montre connectée** (à 1,50 €)

• Ticket 24 heures :

- Tarif : 4,00 €
- Validité : titre accessible à tous, valable 24 heures à compter de la première validation. Les voyages sont illimités tout au long de cette durée, correspondance et aller-retour compris.
- Supports : disponible sur un ticket rechargeable, sur un Pass Mobilités, par SMS, sur l'application M-Ticket Atoumod.
- Points de vente : à l'agence de Mobilité précitée, chez les dépositaires (liste disponible sur www.capcotentin.fr), sur l'e-boutique de notre site www.capcotentin.fr, sur le Distributeur Automatique de Titres, par SMS en envoyant 24h au 93050

• Ticket 1 voyage x10 :

- Tarif : 10,00 €
- Validité : titre accessible à tous. Chaque voyage est valable 1 heure à compter de la première validation, correspondance comprise, mais aller-retour interdit sur la même ligne. Le ticket 1 voyage x10 est multivalable lorsqu'il est chargé via l'Appli tixiPASS : il permet de voyager à plusieurs en validant autant de fois qu'il y a de personnes, y compris en correspondance.
- Supports : disponible sur un ticket rechargeable, sur un Pass Mobilités et sur smartphone.
- Points de vente : à l'agence de Mobilité précitée, chez les dépositaires (liste disponible sur www.capcotentin.fr), sur l'e-boutique de notre site www.capcotentin.fr, sur l'Appli tixiPASS et sur le Distributeur Automatique de Titres.

• Ticket Groupe à 0,50 € :

- Tarif : 0,50 € le voyage
- Validité : établissements scolaires et centres de loisirs.
- Supports : disponible sur un ticket rechargeable jusqu'à 255 titres (validation limitée à 15 personnes par trajet), sur un Pass Mobilités jusqu'à 255 titres (validation limitée à 99 personnes par trajet).
- Points de vente : à l'agence de Mobilité précitée, par courrier, sur l'e-boutique de notre site www.capcotentin.fr, rechargement à distance possible

• **Abonnements (mensuel ou annuel)** : les abonnements de la gamme tarifaire du réseau Cap Cotentin reposent sur le principe de la dégressivité tarifaire en fonction du critère âge (+ ou – de 26 ans) et du quotient familial (QF) : différents seuils de quotient familial définissent différents niveaux de réductions. Seul le tarif plein est accessible à tous, sans justificatif. L'application d'un taux de réduction ou de la gratuité nécessite obligatoirement de présenter une attestation CAF de moins de 3 mois à l'agence de Mobilité (à renouveler chaque année). Ils sont disponibles exclusivement sur le Pass Mobilités.

- **Le rechargement d'un abonnement mensuel à tarif réduit (-33%, -66% ou gratuité) devient possible chez l'ensemble des dépositaires du réseau Cap Cotentin.**

Seuils QF	Tarif applicable	Abonnement mensuel		Abonnement annuel		Justificatif CAF
		- 26 ans	26 ans et +	- 26 ans	26 ans et +	
QF > 650 €	Tarif plein	15,00 €	30,00 €	165,00 €	330,00 €	Non
650 € > QF > 550 €	-33%	10,00 €	20,00 €	110,00 €	220,00 €	Oui
550 € > QF > 450 €	-66%	5,00 €	10,00 €	55,00 €	110,00 €	Oui
QF < 450 €	Gratuité	- €	- €	- €	- €	Oui

- **Support : disponible sur un Pass Mobilités ou carte Atoumod (uniquement l'abonnement mensuel)**
- **Particularité :**
 - **Les abonnements Cap Cotentin – 26 ans sont également valables sur les circuits scolaires interurbains. Ils doivent être souscrits au moment de l'inscription au transport scolaire uniquement sur www.capcotentin.fr/lignes-scolaires. Les abonnements Cap Cotentin issus d'une inscription aux circuits scolaires (hors Cherbourg-en-Cotentin), qu'ils soient scolaires ou commerciaux, sont valable 12 mois à partir du 1er septembre de l'année scolaire N et ce jusqu'au 31 août de l'année suivante. Toute**

demande de modification d'abonnement (passage d'un abonnement scolaire à commercial ou inversement) ne saurait remettre en cause la durée de validité de l'abonnement. Autrement dit, si l'Usager fait le choix de passer d'un abonnement scolaire à commercial en cours d'année, celui-ci se terminera le 31 août et il conviendra de renouveler son abonnement pour l'année scolaire N+1.

- Conditions spécifiques liées à l'évolution des critères âge (+ ou – de 26 ans) et/ou du quotient familial (QF) :
 - La gamme tarifaire du réseau Cap Cotentin reposant sur le principe de la dégressivité tarifaire en fonction du critère d'âge (+ ou – 26ans) et du quotient familial, il est convenu que :
 - Les bénéficiaires d'un tarif dégressif (QF < 650€) ne peuvent pas prétendre au paiement de l'abonnement mensuel par prélèvement par tacite reconduction.
 - Les bénéficiaires d'un tarif « – de 26 ans » (quel que soit le QF) seront alertés par courrier un (1) mois avant le changement de tranche d'âge (à date d'anniversaire de l'Usager) que leur abonnement sera résilié à la fin du mois d'anniversaire. Basculant dans la catégorie « 26 ans et + », l'Usager devra fournir un nouveau mandat de prélèvement (par courrier ou à l'agence de Mobilité) pour souscrire à nouveau contrat d'abonnement 26 ans et +.
 - Exemple : Mathieu, titulaire d'un abonnement mensuel par prélèvement, fête son 26ème anniversaire le 15 juin. Il recevra un courrier le 15 mai lui stipulant la fin de son abonnement le 30 juin. S'il le souhaite, il devra alors fournir un nouveau mandat de prélèvement pour souscrire un abonnement 26 ans et + ;



BON A SAVOIR

- **Alerte Trafic** : Il est possible de recevoir directement une notification sur son téléphone en cas de perturbation sur sa ligne. Pour cela, il faut télécharger l'application Cap Cotentin, se rendre dans le menu « Horaires », onglet « Lignes » et de sélectionner la ou les ligne(s) pour lesquelles vous souhaitez recevoir des alertes trafic. Il faut alors cliquer sur la petite cloche en haut à droite de l'écran pour s'abonner aux infos trafic de la ligne.
- **Les racks à vélos** : ils sont disponibles sur les lignes A à G :
 - Le conducteur ne peut quitter son poste de conduite pour aider un client à accrocher son vélo : le client doit opérer la pose et dépose de son vélo.
 - Les racks peuvent accueillir 6 vélos adultes. A noter : les vélos à assistance électriques sont trop lourds pour les racks.
 - Aucun vélo n'est accepté à l'intérieur du véhicule si celui-ci n'est pas pliable.
 - Conseils pratiques :
 - Suivre les indications indiquées à l'arrière du véhicule pour accrocher le vélo
 - Accrocher le vélo par la roue arrière en haut + enlever la batterie si VAE
 - Ligne A : Descendre à l'arrêt ST-GERMAIN-LES-VAUX – Le Bourg pour vous rendre à Goury
- **Services numériques offerts à bord** :
 - L'ensemble des bus et cars du réseau Cap Cotentin sont équipés du **Wifi**.
 - Portail digital gratuit à bord :
 - Dans les bus urbains (lignes 1 à 8) : accès à la presse
 - Dans les bus des lignes A à G : accès à la presse + vidéo à la demande
- **Titres dématérialisés (conditions de vente disponibles sur capcotentin.fr)** : sans support de titres (ticket ou pass), il est possible de se munir d'un titre de transport via :
 - SMS :
 - Envoi au 93050 : 1V (ticket 1 voyage à 1€) ou 24H (ticket 24h à 4€)
 - A faire juste avant de monter à bord : la réception du titre SMS déclenche sa validité d'une heure ou de 24 heures
 - Pas de paiement sur le téléphone ! Le prix du ticket est directement prélevé sur la facture de l'opérateur téléphonique
 - L'application TixiPASS :
 - Téléchargement gratuit via Google Play ou Apple store
 - Fonctionnement :
 - Création d'un compte
 - Achat de ticket 1 voyage (à 1€) ou 10 x 1 voyages (10€) sur l'Appli
 - Lors de la montée dans les véhicules :
 - Ouvrir l'appli
 - Sélectionner le titre
 - Flasher le QR code en montant dans le bus
 - Le paiement sans contact à bord (1.50 €)
 - Il est possible de payer et valider son ticket 1 voyage avec le sans contact de votre carte bancaire, smartphone ou montre connectée **directement sur le valideur**

- **Temps réel** : les véhicules sont accessibles en temps réel sur l'application Cap Cotentin.
- **Extraits du règlement d'exploitation et d'utilisation du réseau de transport Cap Cotentin** :
 - Pour les enfants de moins de 4 ans : accompagnés d'un adulte porteur d'un titre de transport, les enfants de moins de 4 ans voyagent sans titre de transport.
 - Seuls les chiens d'assistance ou chiens guides d'aveugle et malentendants sont admis. Les animaux domestiques de petite taille peuvent être acceptés gracieusement s'ils sont transportés dans des paniers, sacs ou cages convenablement fermés sans pour autant qu'ils occupent une place assise.
 - Pour les accompagnateurs de personnes handicapées : si celles-ci sont munies d'une carte portant la mention « tierce personne », « besoin d'accompagnement » ou « cécité » et sont porteurs d'un titre de transport, les accompagnateurs bénéficient de la gratuité sur le réseau Cap Cotentin, sur présentation des justificatifs nécessaires en cas de contrôle.
 - Duplicata de Pass, remboursement de titres, résiliation Cf. CGV disponibles sur capcotentin.fr ou sur demande à l'agence de Mobilité.



AGENCE DE MOBILITE

Depuis le lundi 16 septembre 2024, l'agence de mobilités Cap Cotentin est située au 82bis Quai Alexandre III. L'agence est ouverte sans interruption du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 10h à 17h. Fermée le dimanche et les jours fériés.

Contacts

- Pour les voyageurs :  [capcotentin.fr](https://www.capcotentin.fr) | **AGENCE DE MOBILITÉ**
82 bis Quai Alexandre III - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
 N°Azur 0 806 079 530
PREMIER APPEL LOCAL
- Internes Transdev Cotentin (à ne pas communiquer aux clients) :



	Interlocuteur	Fonction	Tél	Mail
Contrat partenarial	Virginie Bailly	Resp. Marketing	02 33 88 78 65 06 22 48 13 81	virginie.bailly@transdev.com
Approvisionnement titres et doc commerciale	Cathy Camus	Attachée commerciale	06 46 57 87 57	cathy.camus@transdev.com
Suivi matériel vente	Guillaume Hébert	Corresp. Billettique	06 45 02 27 86	guillaume.hebert@transdev.com
Suivi facturation	Angélique Hannot	Corresp. Comptable	02 33 88 78 58	angelique.hannot@transdev.com

- Direction Transports et Mobilités de l'Agglomération du Cotentin (à ne pas communiquer aux clients) :

	Interlocuteur	Fonction	Tél	Mail
Politique de mobilités	Noëlle Blanchard	Responsable Marketing, promotion et concertation	02 50 79 17 78	transports@lecotentin.fr noelle.blanchard@lecotentin.fr
Service de Vélos à location longue durée	Fil et Terre		0 806 079 530 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h)	mobilite.vae@fil-et-terre.fr